

Ordonnance de l'OFAG

**sur la fixation des périodes et des délais ainsi que
sur l'autorisation de parties de contingent tarifaire**

de légumes frais, de fruits frais et de fleurs coupées fraîches

(Ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP)

Communication du 1^{er} août 2012

L'annexe 2 de l'ordonnance du 12 janvier 2000 sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP¹ a été modifiée au cours du mois de juillet 2012 aux dates suivantes:

3 juillet 2012
5 juillet 2012
10 juillet 2012
12 juillet 2012
17 juillet 2012
19 juillet 2012
24 juillet 2012
26 juillet 2012
31 juillet 2012

Le texte complet des modifications peut être consulté ou obtenu auprès de l'Office fédéral de l'agriculture, Secteur Importations et exportations, 3003 Berne.

1^{er} août 2012

Chancellerie fédérale

¹ RS 916.121.100

